

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds des collèges

Appel à propositions

Dernière mise à jour : mai 2026

Établir des partenariats entre les collèges
et leurs collectivités

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 – Que devez-vous savoir au sujet de ce concours?	2
Raison d'être	2
Participation des secteurs public, privé ou à but non lucratif	2
Objectifs	3
Échéancier	3
Budget	4
Coûts d'exploitation et de maintenance	4
Établissements admissibles	4
Projets et coûts d'infrastructure admissibles.....	4
Processus d'évaluation.....	6
Collaboration avec les provinces et les territoires.....	8
Décisions de financement.....	8
Considérations en matière de sécurité de la recherche.....	9
Annonces publiques	9
Partie 2 – Comment présenter une demande de financement	10
Consulter les ressources disponibles.....	10
Soumettre une proposition	10
Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères	17
Objectif 1	17
Objectif 2.....	19
Objectif 3.....	21

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Partie 1 – Que devez-vous savoir au sujet de ce concours?

Raison d'être

Le Fonds des collèges vise à favoriser les partenariats entre les collèges et une gamme de partenaires publics, privés ou à but non lucratif.

Par l'entremise du Fonds des collèges, nous :

- Finançons des projets novateurs qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique dans toutes les disciplines;
- Fournissons aux collèges, l'infrastructure de recherche dont ils ont besoin pour favoriser des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif dans leurs domaines stratégiques prioritaires.

L'innovation découlant de ces partenariats de recherche doit répondre aux besoins sociaux, commerciaux, environnementaux ou en matière de santé d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada. Nous nous attendons à ce que ces nouveautés entraînent la création ou l'adaptation de connaissances et de technologies et ce, pour développer ou améliorer un produit, un processus ou un service.

Les activités proposées et les infrastructures qui seront financées par le Fonds des collèges ne doivent pas :

- Reproduire des installations ou des services déjà présents dans la région;
- Faire concurrence à des entreprises privées.

Participation des secteurs public, privé ou à but non lucratif

Le degré de participation des partenaires constitue l'un des principaux facteurs décisionnels dans l'octroi ou non du financement. Nous considérons qu'une collaboration étroite entre un collège et ses partenaires est essentielle et garante du fait que les projets novateurs demeurent pertinents pour le secteur industriel ou la collectivité.

Nous nous attendons à ce que les propositions présentent clairement comment les partenaires s'engagent, notamment comment ils participent et contribuent de façon active au programme de recherche appliquée ou de développement technologique, ainsi qu'aux avantages escomptés.



Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : La FCI aspire à ce que l'ensemble du personnel de recherche, de même que tous les établissements admissibles, puissent avoir accès à et bénéficier de ses programmes de financement et de l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne

est rendue dans sa carrière;

- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

Inclusion : La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

Objectifs

- Créer ou renforcer des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif qui mènent à de l'innovation; ces nouveautés doivent répondre aux besoins sociaux, commerciaux, environnementaux ou en matière de santé d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada;
- Renforcer et optimiser la capacité éprouvée d'un collègue à faire de la recherche appliquée, laquelle doit être en lien direct avec les activités de recherche appliquée ou de développement technologique présentées dans sa ou ses propositions;
- Générer des retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé à l'échelle locale ou nationale, y compris la formation de personnel hautement qualifié.

Échéancier

Nous organisons chaque année un concours du Fonds des collèges et les dates d'échéance restent les mêmes d'une année sur l'autre. Si la date d'échéance fixe tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, nous la repousserons au jour ouvrable suivant.

Tableau 1 : Échéancier

Activité	Échéance
Date d'échéance pour soumettre une proposition	17 septembre
Date à laquelle le conseil d'administration de la FCI prend une décision de financement	Séance du mois de mars

Budget

La FCI investira jusqu'à 15 millions de dollars dans le financement des infrastructures de recherche et financera jusqu'à 40 % des coûts d'infrastructure admissibles d'un projet. Elle fournira également, par l'intermédiaire de son Fonds d'exploitation des infrastructures, jusqu'à 4,5 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance connexes.

Coûts d'exploitation et de maintenance

Notre [Fonds d'exploitation des infrastructures](#) couvre une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets financés. Les collèges concernés recevront automatiquement une somme équivalente à 30 % de la contribution octroyée aux projets financés.

Établissements admissibles

Ce concours est ouvert aux collèges canadiens [reconnus admissibles au financement de la FCI](#).

Si votre collège est déjà admissible, assurez-vous que votre [déclaration d'adhésion](#) est à jour avant de soumettre une proposition.

Les collèges qui ne sont pas encore admissible doivent fournir la documentation requise au plus tard le 9 juillet s'ils veulent pouvoir soumettre une proposition. Pour toute question en lien avec l'admissibilité au financement de la FCI, envoyez un courriel à admissibilite@innovation.ca.

Projets et coûts d'infrastructure admissibles

Un projet d'infrastructure admissible consiste à acquérir ou à développer une infrastructure de recherche afin d'améliorer la capacité existante en matière de recherche appliquée ou de développement technologique. Les coûts admissibles sont décrits dans la section 4.6 de notre [Guide des politiques et des programmes](#).

L'infrastructure de recherche doit être utilisée pour mener des activités de recherche appliquée ou de développement technologique avec des partenaires des secteurs public, privé ou à but non lucratif. Elle peut également servir à des fins de formation, à condition que celle-ci soit en lien avec un programme de recherche appliquée ou de développement technologique.

Nous nous attendons à ce que les ressources de calcul informatique financées par ce concours et dont le coût dépasserait 100 000 dollars, soient généralement hébergées, gérées et exploitées par l'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance). Si vous prévoyez demander une infrastructure de calcul informatique de pointe, veuillez prendre contact avec l'Alliance. Visitez son [site Web](#) pour en savoir plus sur le processus établi afin de faciliter les collaborations avec les établissements.

Pour être admissibles, les dépenses associées à l'infrastructure de recherche et les contributions en nature doivent être sur le point d'être réalisées ou déjà réalisées (mais pas plus que 12 mois avant la date d'échéance pour soumettre une proposition). Nous considérons les dépenses réalisées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.



Combien de propositions un collège peut-il soumettre?

Les collèges admissibles peuvent soumettre un maximum de trois propositions par année.



Combien un projet peut-il coûter?

Le montant demandé à la FCI doit se situer entre 60 000 et 2 millions de dollars. Chaque collège peut demander un montant total ou inférieur à 3 millions de dollars pour l'ensemble de ses propositions.

Consultez notre [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus sur les projets d'infrastructure admissibles.

Délai maximal pour mettre en oeuvre les projets

La FCI se réserve le droit de retirer le financement de projets qui ne seraient pas finalisés dans les neuf mois qui suivent l'obtention d'une décision positive de financement de la FCI ou pour lesquels le rapport financier final ne serait pas soumis dans un délai de quatre ans après la décision de leur octroyer du financement.

Tableau 2 : Délais de mise en oeuvre des projets

Contribution financière de la FCI à un projet	Délai maximal entre la décision de financement et la soumission du rapport financier final
≤ 1 million de dollars	4 ans
> 1 million de dollars et ≤ 2 millions de dollars	5 ans

Emplacement de l'infrastructure

En règle générale, l'infrastructure est située sur la propriété d'un collègue admissible au financement de la FCI. L'infrastructure peut toutefois se trouver ailleurs, si le collègue démontre que l'emplacement proposé est plus avantageux. Dans un tel cas, le collègue doit conserver un contrôle de facto sur l'accès et l'utilisation de l'infrastructure de recherche, et détenir une participation majoritaire.

Si l'infrastructure devait être située en dehors du collègue demandeur, une entente interétablissements devra être présentée dans le cadre du processus de finalisation d'une contribution.

Contributions de partenaires admissibles

Nous finançons jusqu'à 40 % des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure. En ce qui concerne la portion restante de 60 %, nous vous encourageons à travailler en étroite collaboration avec d'éventuels partenaires dès les premières étapes, c'est-à-dire dès que vous planifiez et élaborez votre proposition.

Les partenaires suivants sont autorisés à contribuer au financement d'un projet d'infrastructure :

- Fonds, fiducies ou fondations rattachés aux collèges;
- Sociétés et entreprises privées;
- Ministères et organismes du gouvernement fédéral;
- Ministères et organismes des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales;
- Organismes à but non lucratif;
- Particuliers.

Les fonds obtenus des organismes fédéraux de financement de la recherche, à savoir le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada, ne sont pas admissibles non plus.

Consultez notre [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus sur les contributions admissibles et inadmissibles, en espèce ou en nature, des partenaires.

Processus d'évaluation

Les propositions sont évaluées en deux étapes avant que le conseil d'administration de la FCI ne prenne les décisions de financement.

Figure 1 : Processus d'évaluation



Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à chaque critère d'évaluation ou objectif du concours.

Figure 2 : Échelle d'évaluation de la FCI



Expertes et experts

À la première étape du processus, des expertes et des experts déterminent les forces et les faiblesses des propositions par rapport aux cinq critères d'évaluation.

Nous sélectionnons ces personnes parmi divers secteurs et en raison de leur expertise particulière dans le domaine auquel se rapporte la proposition. Elles connaissent les besoins du secteur industriel touché ou de la collectivité ciblée et ceux du milieu collégial.

Seules les propositions qui satisfont au seuil d'excellence pourront passer à l'étape suivante du processus d'évaluation (voir ci-après « Quel est le seuil d'excellence? »).

Quels sont les critères d'évaluation?

Les expertes et experts évaluent les propositions en fonction de cinq critères qui reflètent les trois objectifs du concours :



Quel est le seuil d'excellence?

Toutes les propositions atteignent le seuil d'excellence à moins d'être cotée trois fois ou plus « Bien que comportant des faiblesses mineures, la proposition satisfait à la norme du critère d'évaluation » ou à moins d'être cotée ne serait-ce qu'une fois « La proposition satisfait partiellement à la norme du critère d'évaluation » ou « La proposition ne satisfait pas à la norme du critère d'évaluation ».

Tableau 3 : Critères d'évaluation et normes

Critère d'évaluation	Norme
Recherche appliquée ou développement technologique	Les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées répondent aux besoins clairement établis d'un secteur industriel ou d'une collectivité. Elles ont été développées en collaboration avec des partenaires pour veiller à ce que la recherche atteigne les résultats escomptés.
Partenariats	Le collège a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec un secteur industriel ou une collectivité. Il a trouvé des partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique prévues. Il a un plan pour stimuler de nouveaux partenariats avec le secteur industriel ou la collectivité.
Infrastructure	L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées. Elle devrait améliorer la capacité de recherche et développement du collège et s'y intégrer. Elle sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'en assurer la pertinence et de conserver les collaborations avec le secteur industriel ou la collectivité.
Équipe	L'équipe comprend la gamme d'expertises et d'expériences nécessaires pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées et exploiter l'infrastructure demandée.
Retombées	Les activités proposées sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé à l'échelle locale ou nationale. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

Reportez-vous à la [troisième partie « Normes et instructions relatives aux critères »](#), pour en savoir plus sur les critères d'évaluation.

Comité d'évaluation multidisciplinaire

À la deuxième étape du processus d'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) examine toutes les propositions qui ont atteint le seuil d'excellence à l'étape précédente.

Nous choisissons les membres du CEM en fonction de l'étendue de leurs connaissances quant aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique, au rôle des collèges dans le processus d'innovation et au besoin de partenaires.

Suite à une analyse minutieuse des propositions et des rapports des expertes et des experts, le CEM est chargé :

- D'évaluer les propositions qui satisfont le mieux aux trois objectifs du concours les unes par rapport aux autres;
- De formuler des recommandations quant au financement et à la somme à octroyer au conseil d'administration de la FCI.

Collaboration avec les provinces et les territoires

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter que certaines activités ne se répètent, nous communiquerons ce qui suit aux organismes de financement des provinces et territoires concernés :

- Les propositions;
- Les rapports des expertes et des experts.

Ce partage d'information est conforme aux ententes conclues entre la FCI et les organismes de financement des provinces et territoires concernés ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le processus d'évaluation des propositions soumises par un établissement admissible du Québec est administré par des expertes et des experts qui se trouvent sous la responsabilité du gouvernement du Québec, suite à un partenariat de longue date entre celui-ci et la FCI. Il est possible que l'on convoque les organismes de financement des provinces et territoires à soumettre leurs commentaires en vue d'harmoniser les propositions qui les concernent avec les priorités provinciales ou territoriales en matière de recherche. Ces commentaires pourraient être pris en considération par le CEM.

Nous encourageons les collèges à travailler en étroite collaboration avec les organismes de financement des provinces et territoires concernés en tant que partenaires clés dès la planification et la préparation de leur proposition.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prend chaque année les décisions de financement concernant les propositions du Fonds des collèges à sa séance de mars, après quoi nous avisons les collèges de ces décisions et rendons disponible le matériel d'évaluation dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF). Dès qu'une décision de financement aura été communiquée, la mise en œuvre des projets peut débuter; il n'est pas nécessaire d'attendre l'annonce publique pour ce faire.

Considérations en matière de sécurité de la recherche

Les collègues bénéficiaires devraient examiner de façon cohérente les éventuels risques pour la sécurité des projets financés et mettre en place des mesures opportunes pour atténuer ces risques de manière appropriée. Des outils et des conseils sont disponibles sur [le portail « Protégez votre recherche »](#), dans les [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) et dans les ateliers de « [Science en sécurité](#) » du gouvernement du Canada.

Annonces publiques

Le gouvernement du Canada organise les annonces publiques de tout nouveau financement. Ces événements constituent des occasions intéressantes pour les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, ainsi que les représentants gouvernementaux, les médias et la FCI, de mettre en valeur les activités de recherche et de développement technologique rendues possibles grâce à l'infrastructure financée par la FCI dans leurs collectivités.

Suite à cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les retombées pour la population canadienne des activités de recherche et de développement technologique de leur établissement.

Partie 2 – Comment présenter une demande de financement

Consulter les ressources disponibles

Veillez utiliser le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) pour préparer, faire circuler et soumettre vos propositions. Cet appel à propositions et les documents d'[initiation au SGCF](#) contiennent tous les renseignements dont vous avez besoin pour soumettre une proposition au Fonds des collèges, y compris les lignes directrices relatives à la préparation des propositions.

Nous vous recommandons fortement de réviser vos propositions avant de nous les soumettre afin de vous assurer de leur conformité aux lignes directrices susmentionnées.

Soumettre une proposition

Démontrez clairement les mérites et l'excellence du projet dans votre proposition. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour permettre l'évaluation de la proposition conformément aux critères établis et aux objectifs du concours.

Nous décrivons ci-dessous les différentes sections qui doivent être remplies dans le SGCF.

Module description du projet

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Sommaire en langage clair et résumé du projet;
- Équipe;
- Critères d'évaluation.

Information concernant le projet

Cette section doit contenir les informations de base concernant le projet, telles que son titre, le nom de l'établissement demandeur et quelques mots-clés.

Sommaire en langage clair et résumé du projet

Pour le sommaire en langage clair, veuillez répondre aux questions suivantes : en quoi consiste la recherche? Comment est-elle menée? En quoi est-elle importante? Veuillez mettre l'accent sur les résultats escomptés et les retombées prévues pour le Canada, au-delà des publications académiques. Si le projet obtient du financement, ce sommaire pourrait être utilisé dans les produits de communication et sur le site Web de la FCI.

Pour le résumé du projet, veuillez décrire globalement le programme de recherche ou de développement technologique prévu et fournir un aperçu de l'infrastructure demandée. Ce résumé doit indiquer en quoi la proposition répond aux objectifs du concours (voir « [Objectifs](#) »).

N'oubliez pas que ce résumé devrait être écrit dans une langue convenant à des personnes n'étant pas nécessairement spécialisées dans votre domaine de recherche, car il est principalement destiné aux membres du comité d'évaluation multidisciplinaire.

Équipe

L'équipe peut être composée de personnel de recherche et de personnel technique de votre collège et de ses partenaires, ainsi que de personnel administratif et responsable du développement commercial de votre établissement ou bien encore de collaborateurs et collaboratrices du milieu de l'enseignement postsecondaire.

Vous pouvez nommer dans le formulaire dédié à la proposition un maximum de huit membres d'équipe, incluant les responsables d'équipe.

Les membres d'équipe :

- Doivent avoir un compte actif dans le SGCF ;
- Doivent accepter de participer au projet avant que la proposition ne soit soumise;
- Peuvent être affiliés à des organisations qui ne sont pas admissibles au financement de la FCI.

Vous pouvez désigner jusqu'à deux responsables d'équipe pour vous permettre d'une part, de reconnaître d'autres personnes ayant l'aptitude de diriger au sein des équipes et d'autre part, de composer une équipe de recherche plus inclusive.

La personne qui crée une proposition dans le SGCF (habituellement un chercheur ou une chercheuse) doit être affiliée à l'établissement administratif et est, par défaut, administrativement responsable de l'équipe. Elle pourra désigner une autre personne comme responsable d'équipe qui elle, n'a pas besoin d'être affiliée à l'établissement administratif.

La personne qui crée une proposition dans le SGCF est responsable de soumettre la proposition à son établissement dans le SGCF.

Critères d'évaluation

Vous trouverez les instructions pour satisfaire à chacun des critères d'évaluation, dans la [troisième partie « Normes et instructions relatives aux critères »](#).

Veuillez traiter chaque élément selon les instructions de manière à présenter une proposition aussi solide que possible.

Les expertes et experts mesurent le degré de conformité des propositions par rapport à chaque critère, tandis que le comité d'évaluation multidisciplinaire évalue le degré de conformité des propositions par rapport à chaque objectif du concours.

Structure du document

Veuillez indiquer comment la proposition satisfait aux critères d'évaluation dans un document, puis, téléverser-le dans le SGCF en format PDF. Le document doit comprendre les informations clés sur la manière dont la proposition atteint les objectifs et satisfait aux critères d'évaluation du concours. Assurez-vous que votre proposition est conforme aux lignes directrices en matière de présentation des pièces jointes, telles qu'elles figurent dans les [documents d'initiation au SGCF](#).

Veuillez aborder les critères dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la troisième partie du présent document.

Nombre maximal de pages

Le nombre maximal de pages du document en format PDF dépend d'une part, du montant demandé et d'autre part, de la langue officielle dans laquelle vous rédigez votre proposition.

Puisqu'il est prouvé que les documents rédigés en français requièrent environ 20 % d'espace en plus que des documents de nature comparable rédigés en anglais, nous accordons un nombre de pages plus élevé aux propositions entièrement rédigées en français. Cette mesure a pour but de traiter équitablement les propositions, qu'elles soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Tableau 4 : Nombre maximal de pages

Nombre maximal de pages		
Montant total demandé à la FCI	Proposition rédigée en français	Proposition rédigée en anglais
Entre 60 000 \$ et 250 000 \$	16	13
Supérieur à 250 000 \$ et inférieur ou égal à 2 000 000 \$	22	18

Vous bénéficiez d'une grande marge de manœuvre afin de démontrer comment votre proposition satisfait à chacun des critères. Vous pouvez notamment ajouter des figures ou des diagrammes. La distribution du nombre de pages pour chaque critère est à votre discrétion. Cependant, veuillez respecter le nombre total de pages permis indiqué ci-dessus.



Une erreur de validation imposant la limite de pages ne surviendra que lorsque la personne responsable de l'équipe indiquera que la proposition est « complète » et que votre collègue indiquera qu'il a vérifié ce statut ou qu'il essaiera de la soumettre.

Format des pièces jointes

Le SGCF pagine automatiquement les propositions. Les pièces jointes ne doivent donc pas être paginées avant d'y être téléversées.

Étant donné que les évaluateurs et évaluatrices examinent les propositions en format électronique, veuillez disposer le texte des pièces jointes en une seule colonne, de format standard, sur une page de 21 cm × 27 cm (8,5 pouces × 11 pouces). Il faut éviter de disposer le texte sur deux colonnes ou en format horizontal, car cela peut gêner la lisibilité.

La proposition doit être claire et lisible. De fait, la lisibilité est d'une importance capitale et devrait être le premier critère de sélection d'une police de caractères appropriée pour remplir le formulaire. Nous incitons fortement les établissements demandeurs à choisir une police de caractères de couleur noire de 12 points et à utiliser un interligne simple (six lignes par 2,5 cm (1 pouce)) en évitant les caractères serrés.

De plus, nous nous attendons à ce que les pièces jointes soient conformes aux instructions suivantes :

- **En-tête** : sur chaque page, inscrivez le nom de l'établissement demandeur en haut à gauche et le numéro du projet en haut à droite;
- **Pied de page** : n'écrivez aucune information dans cet espace qui est réservé à la pagination automatique;
- **Marges** : insérez une marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) tout autour de la page. L'entête peut être à même ces marges;

- **Format et taille des fichiers :** téléchargez seulement des fichiers en format PDF. Les documents sous un autre format doivent être convertis au format PDF avant le téléchargement et ne doivent être ni cryptés ni protégés par un mot de passe. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 mégaoctets.

Il est nécessaire de se conformer aux instructions relatives à la mise en pages indiquées ci-dessus afin que les évaluateurs et évaluatrices reçoivent des propositions lisibles et qu'aucun établissement demandeur ne soit injustement avantagé par l'utilisation de petits caractères, d'interlignes ou de marges qui permettraient de saisir davantage de texte dans la proposition. Nous pourrions retourner une proposition au collège concerné afin d'y apporter les corrections requises si une proposition se trouvait ne pas être conforme à ces instructions.

Établissements partenaires

S'il y a lieu, énumérez les établissements admissibles au financement de la FCI qui collaborent au projet. Un établissement partenaire est un établissement qui reçoit une partie de l'infrastructure.

Module renseignements financiers

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coût des articles individuels;
- Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu);
- Contributions de partenaires admissibles;
- Utilisation de l'infrastructure;
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance;
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (généré automatiquement).

Veillez vous référer à ce module lorsque vous traiterez le critère d'évaluation « Infrastructure ».

Coût des articles individuels

Veillez regrouper les articles en groupes fonctionnels au moment de remplir cette section. Dans le critère « Infrastructure » de la pièce-jointe « Critères d'évaluation », veuillez nommer et justifier chaque article de chaque groupe.

Consultez notre [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus sur les coûts admissibles des projets d'infrastructure.

Indiquez uniquement les coûts admissibles d'acquisition et de développement. Inscrivez le coût total de chaque article. Conservez les pièces justificatives, comme les listes de prix, les devis/soumissions et autres, pour nous les fournir sur demande.

Dans le cas où l'infrastructure servirait à des fins autres qu'à la recherche appliquée ou au développement technologique, inscrivez uniquement les coûts au prorata de la recherche appliquée ou du développement technologique.

Le total des coûts admissibles doit comprendre les taxes (moins les crédits remboursables) et les frais de transport et d'installation. Toutefois, ne calculez pas les taxes sur les contributions en nature.

Dans la préparation des prévisions budgétaires, suivez vos propres politiques et procédures. Nous nous attendons à ce que les coûts indiqués dans le budget constituent des estimations fiables de la juste valeur marchande des articles.

Consultez notre [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus sur l'évaluation des contributions en nature.

Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu)

Téléversez un PDF contenant les informations suivantes :

- Un échéancier indiquant les dates importantes des différentes étapes des travaux de rénovation ou de construction proposés;
- Les plans d'étage des nouveaux locaux montrant où sera située l'infrastructure et l'échelle des plans. Les plans doivent être lisibles lorsqu'ils sont imprimés en noir et blanc sur une page de 21 cm × 27 cm (8,5 pouces × 11 pouces);
- La ventilation des coûts de construction ou de rénovation, par type de coût (coûts directs, accessoires et éventuels), si l'on s'attend à ce que ces coûts dépassent 500 000 dollars.

L'échéancier, les plans d'étage et la ventilation des coûts constituent des pièces jointes distinctes et ne comptent pas dans le nombre maximal de pages allouées à la pièce jointe « Critères d'évaluation ». Toutes les pages fournissant d'autres informations que celles prévues seront retirées de la proposition.

Contributions de partenaires admissibles

Veillez fournir tous les détails des contributions des partenaires admissibles. Il est inutile d'indiquer les montants demandés à la FCI. Pour chaque partenaire admissible, inscrivez le nom et le type de partenaire ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). Nous vous recommandons de regrouper toutes les contributions en nature prévues de la part des fournisseurs sur une seule ligne. Si des contributions des partenaires sont prévues, sans encore être garanties, expliquez comment le collègue prévoit garantir ce financement.

Parmi les contributions des partenaires admissibles, seules les contributions en espèces ou en nature destinées aux coûts admissibles du projet d'infrastructure sont autorisées. Les contributions de partenaires de recherche peuvent être incluses, mais uniquement si elles servent à l'acquisition de l'infrastructure admissible au financement de la FCI.

Les contributions visant à soutenir les activités de recherche appliquée ou de développement technologique (autres que l'achat de l'infrastructure), ne sont pas admissibles, qu'elles soient en espèces ou en nature. Vous pouvez cependant les mentionner dans la proposition, comme preuve de l'engagement de vos partenaires dans le programme de recherche appliquée ou de développement technologique.

Consultez notre [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus au sujet des contributions admissibles et non admissibles de partenaires.

Utilisation de l'infrastructure

Veillez présenter comment l'infrastructure demandée sera utilisée, que ce soit pour des raisons admissibles au financement de la FCI (recherche, développement technologique et formation associée) ou non admissibles (enseignement, administration, utilisation clinique ou autres fonctions de service) ainsi que le partage des coûts au prorata s'il y a lieu.

La « formation associée » désigne uniquement les cas où celle-ci est liée à un projet de recherche appliquée ou de développement technologique.

Dans le cas où l'infrastructure est utilisée à des fins non admissibles au financement de la FCI, vous devez expliquer, dans chaque catégorie, la méthode utilisée pour déterminer le pourcentage d'utilisation de l'infrastructure, et répartir le budget au prorata.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette section présente les coûts annuels et les sources de financement engagés pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure de recherche pendant les cinq premières années après sa mise en service.

La pérennité de l'infrastructure est un facteur clé dans un des critères d'évaluation. Cela pourrait influencer sur les recommandations du comité d'évaluation multidisciplinaire.

Si la durée de vie utile de certains des éléments de l'infrastructure demandée est supérieure ou inférieure à cinq ans, veuillez détailler les besoins d'exploitation et de maintenance de ces éléments pendant leur durée de vie utile dans la section « Critères d'évaluation » de la proposition (voir ci-après « Qu'est-ce que la durée de vie utile de l'infrastructure de recherche? »).

N'indiquez pas les coûts associés aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique dans le tableau relatif aux sources de financement.

Si les sources de financement comprennent le Fonds d'exploitation des infrastructures, indiquez-les dans la catégorie « contributions de l'établissement ».

Dans votre pièce jointe relative aux critères d'évaluation, veuillez expliquer comment vous avez estimé les coûts et les sources de soutien.

Aperçu du financement du projet d'infrastructure

Les tableaux de la section « Aperçu du financement du projet d'infrastructure » dans le SGCF sont automatiquement remplis à partir de l'information provenant des sections du module « Renseignements financiers ». Notez que le montant demandé à la FCI correspond à la différence entre le total des contributions des partenaires admissibles et le total des coûts admissibles.

Module évaluatrices et évaluateurs suggérés

Nous vous invitons à proposer les noms d'évaluatrices et d'évaluateurs possédant l'expertise requise, se trouvant à différents stades de leur carrière, ayant des antécédents divers et issus de groupes sous-représentés, tout en correspondant au Fonds des collèges.

Veuillez proposer au moins six évaluatrices ou évaluateurs qui :

- Sont des spécialistes dans le domaine particulier auquel se rapporte la proposition et possèdent une compréhension approfondie du processus d'innovation au Canada et dans le milieu collégial;
- Connaissent les besoins du secteur industriel touché ou de la collectivité ciblée;
- Proviennent du milieu collégial de la recherche appliquée ou des secteurs public, privé ou à but non lucratif, à l'exclusion des partenaires et des collaborateurs ou collaboratrices (au moins la moitié des évaluatrices et évaluateurs suggérés doit provenir du milieu collégial ou du secteur industriel en question/de la collectivité ciblée);
- Peuvent fournir une évaluation indépendante de votre proposition;
- Ne sont pas en conflit d'intérêts.

Si la proposition ne comprend pas d'évaluatrices ou évaluateurs adéquats et qualifiés, nous vous la renverrons pour que vous nous fassiez d'autres suggestions.

La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.



Qu'est-ce que la durée de vie utile de l'infrastructure de recherche?

La durée de vie utile de l'infrastructure de recherche est la période durant laquelle l'infrastructure devrait généralement produire des retombées et être utilisée aux fins prévues, en tenant compte des réparations et de la maintenance qui sont nécessaires dans des conditions normales.

Intelligence artificielle générative

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) générative dans la préparation d'une proposition est une question à la fois émergente et complexe. Nous vous suggérons de consulter et suivre les [Lignes directrices provisoires sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#). Vous gardez l'entière responsabilité du contenu de votre proposition.

Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères

Objectif 1

Créer ou renforcer des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif qui mènent à de l'innovation; ces nouveautés doivent répondre aux besoins sociaux, commerciaux, environnementaux ou en matière de santé d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

Les critères d'évaluation qui se rapportent à cet objectif sont :

- La recherche appliquée ou le développement technologique;
- Les partenariats.

Recherche appliquée ou développement technologique

Norme – Les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées répondent aux besoins clairement établis d'un secteur industriel ou d'une collectivité. Elles ont été développées en collaboration avec des partenaires pour veiller à ce que la recherche atteigne les résultats escomptés.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- Quels sont les besoins du secteur industriel proche de vous ou de votre collectivité, et comment les avez-vous identifiés (par exemple des consultations avec les parties prenantes, une analyse de la conjoncture)?
- Quelles activités de recherche appliquée ou de développement technologique allez-vous entreprendre avec vos partenaires? Dans chaque cas de figure, veuillez répondre aux questions suivantes :
 - Quels sont les objectifs?
 - Quelle est la méthodologie?
 - Quels sont les résultats escomptés?

Assurez-vous que vos descriptions fournissent un niveau de détail suffisant pour les personnes spécialisées dans le domaine qui jugeront de la faisabilité des activités.

Décrivez les collaborations avec les partenaires dans la section « [Partenariats](#) ».

Partenariats

Norme – Le collège a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec un secteur industriel ou une collectivité. Il a trouvé des partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique prévues. Il a un plan pour stimuler de nouveaux partenariats avec le secteur industriel ou la collectivité.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- Quel est le bilan de votre collège en matière de création et de maintien de partenariats de recherche avec le secteur industriel ou la collectivité? Veuillez fournir les renseignements suivants :
 - Résultats des partenariats précédents;
 - Durée des partenariats précédents;
 - Contributions de partenaires aux travaux de recherche par le passé (par exemple contribution financière, en temps du personnel ou aux activités de recherche). N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Quels sont vos partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées?
- Comment avez-vous choisi vos partenaires? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Comment allez-vous rejoindre le secteur industriel ou la collectivité pour stimuler de nouveaux partenariats?

Objectif 2

Renforcer et optimiser la capacité éprouvée d'un collège à faire de la recherche appliquée, laquelle doit être en lien direct avec les activités de recherche appliquée ou de développement technologique présentées dans sa ou ses propositions.

Les critères d'évaluation qui se rapportent à cet objectif sont :

- L'infrastructure;
- L'équipe.

Infrastructure

Norme – L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées. Elle devrait améliorer la capacité de recherche et développement du collège et s'y intégrer. Elle sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'en assurer la pertinence et de conserver les collaborations avec le secteur industriel ou la collectivité.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche appliquée ou de développement technologique. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, à l'emplacement et au coût que vous avez indiqués dans le tableau de la section « Coûts des articles individuels ». Fournissez la ventilation des coûts de chacun des groupes d'articles. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type (par exemple laboratoire humide, serre);
- Comment l'infrastructure de recherche demandée va-t-elle améliorer et s'intégrer à l'infrastructure de recherche existante de votre collège?
- En quoi l'infrastructure demandée va-t-elle être pertinente et essentielle pour créer et renforcer la collaboration avec vos partenaires? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Comment l'infrastructure demandée va-t-elle être polyvalente et capable de répondre aux besoins de recherche appliquée ou de développement technologique immédiats et à plus long terme du secteur industriel ou de la collectivité? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Comment l'infrastructure va-t-elle être utilisée et entretenue de manière optimale? Détaillez les coûts d'exploitation et de maintenance et les sources de revenus nécessaires pour maintenir l'infrastructure demandée pendant sa durée de vie utile (cinq ans et plus). Consultez le tableau « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance » dans le module « Renseignements financiers ».

Vous devez décrire les principales caractéristiques des articles afin que les évaluateurs et évaluatrices puissent juger de leur pertinence pour mener les activités proposées en utilisant la méthodologie décrite.

Expliquez dans quelle mesure l'infrastructure sera utilisée dans les opérations régulières de vos activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées (par exemple nombre d'échantillons traités par jour, heures d'ouverture, nombre d'utilisateurs et utilisatrices).

- Si vous demandez un financement pour la construction ou les rénovations essentielles pour accueillir et utiliser l'infrastructure financée par la FCI ou pour mener les activités de recherche ou de développement technologique décrites dans la proposition, veuillez fournir les informations suivantes dans un document supplémentaire joint au module « Renseignements financiers » :
 - Un échéancier indiquant les dates importantes des différentes étapes des travaux de rénovation ou de construction proposés. (Nous nous attendons à ce que les collègues finalisent les contrats

et commencent le volet construction ou rénovation d'un projet financé dans les 18 mois suivant la décision de financement. Cela s'applique à chaque site lorsqu'un projet implique plusieurs sites. Bien que nous reconnaissons que certains projets entraînent des phases de construction ou de rénovation importantes et complexes, nous nous attendons à ce que votre collègue ait terminé les travaux de planification et de développement de tels projets avant de soumettre une proposition.)

- Les plans d'étage des nouveaux locaux montrant où sera située l'infrastructure et l'échelle des plans;
- La ventilation de l'ensemble des coûts de construction ou de rénovation d'un projet, par type de coût (coûts directs, accessoires et éventuels), si l'on s'attend à ce que ces coûts dépassent 500 000 \$.

Équipe

Norme – L'équipe comprend la gamme d'expertises et d'expériences nécessaires pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées et exploiter l'infrastructure demandée.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- Quelle est la contribution du personnel de recherche et technique (de votre collègue et de vos partenaires) à la réalisation d'activités de recherche appliquée ou de développement technologique et à l'exploitation de l'infrastructure demandée, et quelle est leur expérience et leur expertise en la matière?
- Comment le personnel (administratif, du développement des affaires, etc.) de votre collègue appuiera-t-il la recherche ou le développement technologique et assurera-t-il la pérennité de l'infrastructure? N'abordez cet aspect que si vous demandez plus de 250 000 \$;
- Quels obstacles particuliers ou systémiques (voir ci-après « Comment définit-on les obstacles systémiques? ») propres au contexte de votre programme de recherche ou de développement technologique pourraient empêcher des personnes de groupes sous-représentés de participer équitablement au sein de l'équipe de recherche?
- Quelle(s) bonne(s) pratique(s) concrète(s) avez-vous mise(s) en place pour surmonter les obstacles particuliers ou systémiques décrits précédemment et démontrant que vous avez délibérément pris en compte l'équité et la diversité lors de la composition de votre équipe de recherche et du recrutement des membres de cette équipe? Veuillez en décrire au moins une;
- Quelle(s) bonne(s) pratique(s) concrète(s) adopterez-vous pour faciliter l'inclusion continue de groupes sous-représentés dans l'équipe de recherche. Veuillez en décrire au moins une. Précisez comment vous mettrez en œuvre cette pratique compte tenu des obstacles particuliers ou systémiques décrits précédemment.

Vous trouverez des exemples de bonnes pratiques dans les [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement du Canada](#).



Comment définit-on les obstacles systémiques?

Les obstacles systémiques sont les politiques ou pratiques en vertu desquelles certaines personnes appartenant à des groupes sous-représentés n'ont pas un accès équitable aux emplois, aux services ou aux programmes, ou en sont exclues. Les groupes sous-représentés peuvent inclure, sans s'y limiter, les femmes, les groupes racisés, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les membres des communautés LGBTQ2+ et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

Objectif 3

Générer des retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé à l'échelle locale ou nationale, y compris la formation de personnel hautement qualifié.

Le critère d'évaluation qui se rapporte à cet objectif est :

- Les retombées.

Retombées

Norme – Les activités proposées sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé à l'échelle locale ou nationale. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- Quelles sont les retombées prévues des activités de recherche appliquée ou de développement technologique pour le secteur industriel ou la collectivité (au-delà des résultats décrits à la section « Recherche appliquée ou développement technologique »)? Vous pouvez inclure des activités de mobilisation des connaissances et de transfert de technologies;
- Quel est votre plan de formation de personnel hautement qualifié grâce aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique qui se serviront de l'infrastructure demandée (par exemple des projets coopératifs, des projets intégrateurs, des stages rémunérés)? Combien de personnes seront formées et quelles compétences acquerront-elles?
- Quelles mesures prendrez-vous pour promouvoir un accès équitable aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique pour le personnel hautement qualifié qui utilisera l'infrastructure demandée. Veuillez en décrire au moins une. Quels efforts seront mis en place pour assurer un milieu de formation accueillant et inclusif?

S'il y a lieu, veuillez quantifier les retombées prévues des activités de recherche appliquée ou de développement technologique pour le secteur industriel ou la collectivité (par exemple nombre d'emplois créés, montants des revenus supplémentaires, nombre de personnes aidées).